



Syndicat Territoriaux de Montmorency

STM – CGT

Maison de l'Emile

7 rue Corneille

95160 Montmorency

07 81 06 35 77

Courriel : stm.cgt@laposte.net

Montmorency, le 28 mai 2026

Objet : période de forte chaleur

Chers(es) collègues,

Le 26 mai 2026, le STM-CGT envoyait un courriel au Directeur général des services.

Nous avons demandé de mettre en place, exceptionnellement, les horaires d'été pour les régies « espaces verts » et « propreté » afin qu'ils ne subissent pas les températures les plus élevées des journées que nous vivons actuellement.

Ces fortes chaleurs sont totalement inédites en cette période de l'année. Pour bon nombre de spécialistes, elle démontre que notre climat se dérègle et que ces événements vont se reproduire.

Nous avons été plus que surpris de la réponse de la DRH qui refuse l'application des horaires d'été prétextant qu'ils ne peuvent qu'être mis en place que sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 août inclus et en juin en cas de canicule (CT du 28 avril 2021). Nous rappelons que ces horaires d'été ont été votés à l'unanimité sur proposition du STM-CGT. De plus, elle précise qu'aucune alerte n'a été émise pour notre département.

Si cette réponse est rédigée par l'administration, seule l'autorité territoriale ou un(e) élu(e) ayant une délégation de pouvoir peut prendre une décision. Il est donc hors de question de dénoncer cette décision inadmissible en l'attribuant à la DRH.

Le STM-CGT a pour habitude de se soucier des conditions de travail de tous les agents, et en cette période difficile, nous avons également pris soin, dans ce même courriel, de faire le point sur ce qui est mis en place pour les collègues travaillant dans les bureaux et dans les écoles. Nous avons pu constater lors de notre dernière tournée dans les services du 26 mai qu'il était très difficile de supporter la chaleur notamment aux RH où nous nous sommes rendus.

Puisque la Ville remonte dans le temps pour trouver des explications à cette décision, nous voulons vous indiquer que la collectivité ne place pas au même niveau que le STM-CGT vos conditions de travail.

Lors d'une question que nous avons posé pour le CT du 7 juillet 2021, nous demandions, après avoir déjà alerté lors d'un précédent CHSCT sur les difficultés liées à la chaleur dans les bureaux, si la Ville envisageait d'acheter des climatiseurs et combien. Elle s'était également engagée à faire un état des lieux de l'ensemble des bâtiments administratifs, y compris le CCAS.

La réponse est la suivante :

« L'identification des bureaux, bâtiments et locaux professionnels qui accumulent la chaleur rendant l'atmosphère difficilement respirable en cas de canicule est réalisée. Chaque situation demande une analyse précise pour déterminer la solution la plus adaptée (présence de point d'eau, de réfrigérateur, de ventilateur de rafraîchisseur d'air ou autre matériel visant à réduire la sensation de chaleur estivale) cette analyse fera l'objet d'un rapport et sera communiquée aux membres du CHSCT ».

Sachez chers(es) collègues, que le rapport n'a jamais été communiqué si tant est qu'un rapport ait été rédigé. Des ventilateurs existent mais certains, notamment dans les écoles, sont hors d'usage. Quant aux rafraîchisseurs, on les cherche.

Mardi soir, les « Unes » de la presse écrite et des journaux télévisés ont été unanimes : ces chaleurs, « *c'est du jamais vu en France pour un mois de mai* ». Dans ces conditions, le STM-CGT ne peut pas se satisfaire de la réponse de la Municipalité manifestement inadaptée au changement des conditions climatiques que nous vivons maintenant tous chaque année. Le décret n°2025-482 du 27 mai 2025, applicables à partir du 1er juillet 2025 impose aux employeurs des obligations de prévention pour protéger les travailleurs contre les risques liés aux épisodes de chaleur intense, incluant notamment l'organisation du temps de travail. Dans ce cadre, le STM-CGT demande l'ouverture immédiate de négociation d'un protocole sur « l'ambiance thermique » au sien de la Collectivité afin de pouvoir l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Enfin, alors que la collectivité refuse d'appliquer les horaires de canicule pour cette période de forte chaleur, nous apprenons sur le site Facebook « Montmorency Ma Ville » que **face à la vague de chaleur actuelle** Monsieur le Maire a demandé aux agents de maintenir tous les parcs ouverts jusqu'à 22 heures.

Il semblerait que la vague de chaleur existe pour les habitants de la ville, et c'est très bien ainsi, mais pas pour les agents. Nous vous laissons seuls juges.

Bien cordialement.

Pour le STM-CGT

Philippe LOTH

Secrétaire général